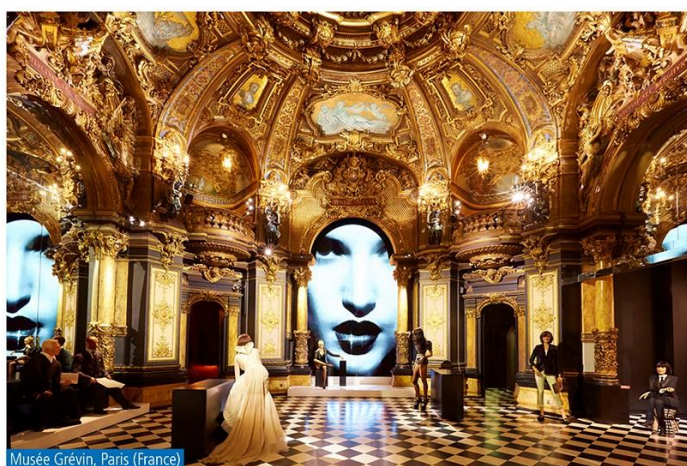


COMPTES CONSOLIDES 2019

GROUPE LUCIBEL



**Comptes consolidés établis en normes françaises
pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019**

1. COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Chiffre d'affaires	4	13 551	8 088	17 564
Achats consommés	5	(7 651)	(3 392)	(8 827)
Marge sur achats consommés		5 900	4 696	8 737
en % du chiffre d'affaires		43,5%	58,1%	49,7%
Charges externes	6	(2 947)	(2 786)	(5 094)
Charges de personnel	7	(4 111)	(4 368)	(7 425)
Impôts et taxes		(294)	(289)	(344)
Autres produits d'exploitation	8	828	1 809	1 895
Autres charges d'exploitation		(76)	(67)	(72)
Excédent brut d'exploitation		(700)	(1 005)	(2 303)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	9	(997)	(1 111)	(1 440)
Résultat d'exploitation		(1 697)	(2 116)	(3 743)
Résultat financier	10	20	(20)	(84)
Résultat courant des sociétés intégrées		(1 677)	(2 136)	(3 827)
Résultat exceptionnel	11	(578)	(281)	(1 301)
Impôt sur les bénéficiaires	12	(91)	75	75
Résultat des activités destinées à être abandonnées	13	(9 515)	(2 711)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(11 861)	(5 053)	(5 053)
Quote part des sociétés mises en équivalence	14	-	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(152)	(15)	(15)
Intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat net		(12 013)	(5 068)	(5 068)
<i>Résultat net par action</i>	15	<i>(0,85)</i>	<i>(0,42)</i>	<i>(0,42)</i>
<i>Résultat net dilué par action</i>	15	<i>(0,85)</i>	<i>(0,42)</i>	<i>(0,42)</i>

(*) Les chiffres « 31/12/2018 retraité » correspondent aux chiffres « 31/12/2018 publié » desquels a été retraité le compte de résultat contributif de la société Cordel à cette même date. La contribution consolidée de Cordel au résultat du Groupe a été enregistrée sur la ligne « Résultat des activités destinées à être abandonnées ».

2. BILAN

ACTIFS – en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	16	2 365	8 231
Immobilisations incorporelles	17	1 335	2 965
Immobilisations corporelles	18	657	2 087
Immobilisations financières		178	179
Total actif immobilisé		4 535	13 462
Stocks et en-cours	19	3 051	4 813
Clients et comptes rattachés	20	1 382	1 816
Autres créances et comptes de régularisation	21	2 599	3 773
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	1 960	1 599
Total actif circulant		8 992	12 002
TOTAL ACTIF		13 527	25 464

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	23	14 193	14 193
Primes liées au capital		42 784	42 784
Réserves de conversion groupe		(194)	(187)
Réserves et résultats accumulés		(53 470)	(41 479)
Total Capitaux propres		3 313	15 311
Intérêts minoritaires		-	-
Autres fonds propres	25	1 185	1 495
Provisions	26	454	867
Emprunts et dettes financières	27	1 899	1 670
Fournisseurs et comptes rattachés	28	2 053	3 441
Autres dettes et comptes de régularisation	29	4 500	2 680
Total Dettes		8 452	7 791
Passif net des activités destinées à être abandonnées	30	123	-
TOTAL PASSIF		13 527	25 464

3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2017 retraité	10 519 961	10 520	40 836	(396)	(36 015)	(178)	14 768
Augmentations de capital	3 673 535	3 673	1 948	-	-	-	5 621
Résultat net de la période	-	-	-	-	(5 068)	-	(5 068)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2018	14 193 496	14 193	42 784	(396)	(41 083)	(187)	15 311
Opérations sur actions propres	-	-	-	22	-	-	22
Résultat net de la période	-	-	-	-	(12 013)	-	(12 013)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2019	14 193 496	14 193	42 784	(374)	(53 096)	(194)	3 313

4. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	(12 013)	(5 068)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	8 296	1 616
Gains ou pertes sur cession	(57)	0
Produit / Charge d'impôt sur le résultat	(20)	-
Marge brute d'autofinancement (A)	(3 794)	(3 452)
Variation des stocks	2 330	223
Variation des créances clients	1 755	302
Variation des dettes fournisseurs	(1 248)	(827)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(605)	(1 031)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	(1 562)	(4 785)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(351)	(1 924)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(112)	(369)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(95)	(35)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	4 146	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	105	16
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	(1 172)	(411)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	2 521	(2 723)
Augmentation de capital de la société mère	-	5 521
Cession (acquisition) d'actions propres	26	-
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(1 207)	(1 714)
Emission d'emprunts et de dettes financières	1 097	570
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	(84)	4 377
Incidence des variations des cours de devises (E)	1	2
Trésorerie des activités abandonnées (F)	(508)	0
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E+F)	368	(3 129)
Trésorerie à l'ouverture	1 592 (*)	4 721
Trésorerie à la clôture	1 960	1 592 (*)

(*) la trésorerie se décompose en 1 599 K€ de trésorerie et 7 K€ de trésorerie passive

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX	7
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables.....	7
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	15
Note 3 Secteurs opérationnels	16
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	17
Note 4 Chiffre d'affaires	17
Note 5 Achats consommés.....	18
Note 6 Charges externes.....	18
Note 7 Effectifs et charges de personnel.....	19
Note 8 Autres produits d'exploitation	19
Note 9 Dotations aux amortissements et aux provisions.....	20
Note 10 Résultat financier	21
Note 11 Résultat exceptionnel.....	21
Note 12 Impôts sur les bénéfices	22
Note 13 Résultat des activités destinées à être abandonnées	23
Note 14 Entités mises en équivalence.....	24
Note 15 Résultat par action	24
NOTES RELATIVES AU BILAN	25
Note 16 Écarts d'acquisition	25
Note 17 Immobilisations incorporelles	27
Note 18 Immobilisations corporelles.....	28
Note 19 Stocks.....	29
Note 20 Clients et comptes rattachés.....	29
Note 21 Autres créances et comptes de régularisation	30
Note 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
Note 23 Capitaux propres et informations sur le capital	30
Note 24 Plans d'options et assimilés	31
Note 25 Autres fonds propres	34
Note 26 Provisions.....	34
Note 27 Emprunts et dettes financières.....	35
Note 28 Fournisseurs et comptes rattachés	37
Note 29 Autres dettes et comptes de régularisation.....	37
Note 30 Passif des activités destinées à être abandonnées	38
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	39
Note 31 Engagements hors bilan	39
Note 32 Informations sur les parties liées.....	40
Note 33 Événements post-clôture	40
Note 34 Honoraires des commissaires aux comptes	41

ASPECTS GENERAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les commerces, les musées, les bureaux et l'industrie. Le Groupe se diversifie dans d'autres domaines d'application de la LED comme la communication par la lumière pour laquelle la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à internet par la lumière).

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 112 collaborateurs au 31 décembre 2019 dont 31 salariés pour la filiale Cordel et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 13,5 M€ au cours de l'exercice 2019.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°99-02 du 29 avril 1999.

Les comptes annuels consolidés 2019 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 avril 2020.

Au début de l'exercice 2020, la Société Lucibel a décidé de ne plus apporter de soutien financier à sa filiale Cordel, confrontée à d'importantes difficultés opérationnelles depuis plusieurs mois, difficultés qui s'étaient accrues sur les derniers mois de l'exercice rendant tout retour à la rentabilité quasiment impossible. Cette décision a conduit la direction de Cordel à déclarer l'état de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Rouen qui a prononcé la liquidation judiciaire immédiate de cette société le 14 janvier 2020, rejoignant ainsi l'analyse financière faite par la direction du groupe Lucibel. Dans ce contexte, la production d'états financiers fiables au 31 décembre 2019 pour Cordel s'est avérée compliquée. Le Groupe a donc choisi de présenter le compte de résultat en isolant le résultat de Cordel sur une ligne intitulée « Résultat des activités destinées à être abandonnées ». De même, dans le bilan, figure une ligne intitulée « Passif net des activités destinées à être abandonnées » qui regroupe la valeur des actifs et des passifs de Cordel, les actifs étant évalués à leur valeur liquidative et les passifs étant maintenus tels qu'ils ressortent de la comptabilité de la filiale au 31 décembre 2019. Cette présentation reflète, pour l'exercice 2019, l'activité du Groupe selon son nouveau périmètre.

Pour permettre une comparaison entre l'exercice écoulé et l'exercice 2018, le Groupe a décidé de communiquer, lorsque cela était possible, les données pour 2018 telles qu'elles ont été publiées et des données 2018 retraitées, c'est-à-dire en excluant Cordel du périmètre. A défaut, il est fait mention dans chaque note de l'annexe d'informations relatives à Cordel afin de fournir une information précise sur l'impact de la liquidation de Cordel sur les comptes consolidés.

Financement et continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2019, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement grâce à la cession d'une partie du site de Barentin pour un montant de 4 075 K€ et à la souscription de 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 1 096 K€.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 1 960 K€ et de capitaux propres positifs à hauteur de 3 313 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 3 084 K€ (y compris 1 185 K€ d'avances conditionnées).

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le Groupe a entrepris des démarches auprès de ses partenaires financiers historiques pour mettre en place des prêts garantis par l'Etat, qui lui permettront de poursuivre le financement de l'exploitation avec un différé de remboursement d'un an. Le prêt garanti par l'Etat offrant la possibilité à l'emprunteur de transformer le prêt de trésorerie consenti en prêt moyen terme, le Groupe évaluera la nécessité de maintenir son endettement au terme du différé de remboursement. Le montant total des prêts garantis par l'Etat obtenu par le Groupe au moment de l'arrêté des comptes s'élève à 1,6 M€, et des discussions se poursuivent avec d'autres partenaires pour éventuellement augmenter ce montant.

Par ailleurs, des reports d'échéances de 6 mois ont été obtenus de la part des différents établissements de crédit et de la région Normandie pour les dettes conditionnées, allégeant sur l'exercice 2020 la charge normale de remboursement des emprunts en cours au 31 décembre 2019 (cf. notes 25 et 27) de 405 K€.

Les sociétés du Groupe ont également eu recours au dispositif de chômage partiel et sollicité les autorisations administratives afin de pouvoir utiliser cette possibilité jusqu'au 30 juin 2020 si nécessaire. Sur la base d'une hypothèse de reprise d'activité progressive en mai, le Groupe estime que les mesures de chômage partiel auront permis au Groupe d'alléger ses charges de personnel d'environ 500 K€ sur l'exercice 2020.

Le Groupe a demandé fin mars le remboursement du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation pour un montant total de 104 K€ et celui-ci est intervenu début avril.

Il convient également de préciser que la Société, dans le cadre du bail de son usine de Barentin, bénéficie d'une franchise de loyer de 85 K€, franchise prévue contractuellement et couvrant la période d'arrêt total de l'activité due, notamment, aux mesures de confinement.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées aux notes 16 et 17 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par Lucibel dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. Lucibel se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 26.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés, à l'exception de la société Cordel pour l'exercice 2019 où des valeurs liquidatives ont été retenues et notamment pour les stocks de cette entité.

Méthodes de consolidation

(i) Périmètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) Transactions en monnaie étrangère

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) *États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2019	Taux Moyen 2019	Taux de clôture 31/12/2018	Taux Moyen 2018
AED	Dirham EAU	4,12031	4,16596	4,21160	4,32583
CHF	Franc Suisse	1,08540	1,11245	1,12690	1,12930
CNY	Yuan	7,82050	7,73549	7,87510	7,83980
HKD	Dollar de Hong Kong	8,74730	8,77150	8,96750	8,90260
MAD	Dirham Marocain	10,86957	10,91373	10,95790	11,07400

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

(v) *Dépréciation*

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) *Actifs dont le Groupe est propriétaire*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* » et est présentée entre une part courant et une part non courante.

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe et (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou d'un Crédit d'Impôt Innovation (CII), qui sont assimilés à des subventions publiques.

La part du CIR/CII relative à des frais de développement capitalisés est enregistrée en « *Produits constatés d'avance* » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants. La part concernant des frais de recherche est constatée en résultat sur le même exercice que les frais correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

Le Groupe a acquis 100% des titres de la société Lorenz Light Technic le 11 avril 2019 pour un prix d'acquisition total de 1 533 K€, y compris les coûts d'acquisition.

En 2019, la Société a racheté les 30% du capital de LuciConnect détenus par les minoritaires, portant ainsi sa participation à 100%. Le Groupe a ensuite réalisé une fusion simplifiée par transmission universelle de patrimoine.

Lucibel SA détient 20% de la société Citéclaire, mais le Groupe n'exerçant aucune influence notable sur cette filiale, elle n'entre pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Adresse du siège social	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2019	% contrôle 2018
Lucibel SA	101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	France	IG	Société mère	
Cordel (2)	101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	France	IG	100%	100%
Diligent Factory (3)	Room 1025, Tongsheng Technology Building, Dalang, Longhua, Shenzhen, China	Chine	IG	100%	100%
LINE 5	9 avenue Edouard Belin 92 500 RUEIL MALMAISON	France	IG	100%	100%
Lorenz Light Technic (4)	7A rue Ampère 67 120 DUTTLENHEIM	France	IG	100%	-
Lucibel Africa	22 rue Charam Achaykh Palmier, 20000 Casablanca	Maroc	IG	80%	80%
Lucibel Asia (3)	Unit 109, 1/F., Morlite Building, 40 Hung To Road, Kwun Tong, KOWLOON, HONG KONG	Chine (Hong Kong)	IG	100%	100%
Lucibel Benelux (5)	Battelsesteenweg 455E 2800 MECHELEN - Belgique	Belgique	IG	100%	100%
Lucibel Suisse (3)	Chemin des Chalets 7, 1279 CHAVANNES DE BOGIS	Suisse	IG	100%	100%
Luciconnect (6)	9 avenue Edouard Belin 92 500 RUEIL MALMAISON	France	IG	100%	70%
Procédés Hallier	69, rue Victor Hugo 93 100 MONTREUIL	France	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	P.O Box 341407 , Dubai Silicon Oasis, Suntech Tower, Office 609, DUBAÏ	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS (3)	35 rue Joseph Monier, 92500 RUEIL MALMAISON	France	MEQ	50%	50%(7)

(1) IG : Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence

(2) société dont la liquidation a été prononcée le 14 janvier 2020

(3) société en sommeil

(4) société acquise en avril 2019

(5) société liquidée en décembre 2019

(6) société ayant fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine sur 2019

(7) depuis mars 2018

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Répartition du CA selon la zone géographique des entités de facturation	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
France	13 234	7 860	17 336
Afrique - Moyen Orient	317	228	228
Total	13 551	8 088	17 564

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
France	12 585	6 892	16 092
Afrique - Moyen Orient	533	485	479
Europe et reste du monde	433	711	993
Total	13 551	8 088	17 564

Répartition du CA par nature	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Ventes de marchandises	13 226	7 884	16 409
Prestations de service	325	204	1 155
Total	13 551	8 088	17 564

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

Le chiffre d'affaires diminue de manière significative entre 2018 et 2019, passant de 17 564 K€ à 13 551 K€. Pour mieux analyser cette évolution, il convient de rappeler que le chiffre d'affaires réalisé par Cordel en 2018 était de l'ordre de 9,5 M€. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires enregistre une forte hausse dont une partie s'explique par la croissance externe : en effet, la contribution de Lorenz Light Technic au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 3 257 K€ sur l'exercice. Ainsi, la croissance organique peut être évaluée à 27% entre les deux exercices, confirmant ainsi la dynamique commerciale sur les activités historiques du Groupe.

La part des prestations de service dans le chiffre d'affaires diminue fortement passant de 6,6% du chiffre d'affaires en 2018 à 2,4% en 2019. Cordel réalisant une partie de son chiffre d'affaires avec une offre « fournie posée », cette évolution est logique. A périmètre comparable, la part de chiffre d'affaires réalisée en prestations de service en 2018 s'élève à 2,5% et est donc quasiment stable sur 2019.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Achats et variation de stock de matières premières	2 664	1 473	1 669
Achats et variation de stock de marchandises	4 023	1 578	6 556
Achats d'études et sous-traitance	761	32	64
Achats non stockés de matières et fournitures	203	309	538
Achats consommés	7 651	3 392	8 827

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

Entre 2018 et 2019, les achats consommés diminuent mais dans des proportions moins significatives que la baisse du chiffre d'affaires. En effet, l'intégration de Confidence (rachetée en octobre 2018) et de Lorenz Light Technic (rachetée en avril 2019), ainsi que le développement de l'activité LuciConnect ont induit une augmentation des achats d'études et de sous-traitance. Le recours à ces prestations de service permet d'ajuster les charges au niveau de l'activité, limite l'impact sur les charges de personnel mais de ce fait, a un impact sur ce niveau de marge brute.

A périmètre comparable, les achats consommés doublent entre les deux exercices : cette hausse est liée d'une part à l'évolution du chiffre d'affaires et d'autre part au recours à la sous-traitance.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Sous-traitance générale	16	19	20
Locations et charges locatives	395	374	968
Entretiens et réparations	129	86	245
Assurances	79	63	190
Etudes et recherche	0	7	7
Honoraires et commissions	1 176	1 157	1 577
Publicité	218	265	336
Transports sur achats et ventes	459	331	660
Frais déplacements - Missions - Réception	251	263	783
Frais postaux et téléphone	145	125	194
Services bancaires	55	51	64
Autres	24	45	50
Total	2 947	2 786	5 094

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

L'analyse de l'évolution des charges externes entre 2018 et 2019 indique une baisse de l'ordre de 40% mais il est nécessaire de retraiter les charges engagées par Cordel en 2018 pour établir un comparatif fiable entre les deux exercices. Les éléments présentés dans la colonne intitulée « 31/12/2018 retraité » permettent de mesurer l'évolution des charges externes sur un périmètre comparable. La faible augmentation enregistrée

entre 2018 et 2019 (+5.7%) est essentiellement liée à l'augmentation des frais de transport, conséquence directe de la croissance de l'activité. Cette hausse est donc parfaitement maîtrisée et en adéquation avec le développement de l'activité.

De plus, il convient de souligner que ces charges externes incluent les charges externes de Lorenz Light Technic pour un montant d'environ 218 K€ sur 9 mois.

Parmi les autres évolutions, il faut souligner la quasi stabilité du poste « *Honoraires et commissions* » et des frais de déplacements. L'augmentation du poste « *Entretiens et réparations* » résulte d'une augmentation des frais de maintenance informatique avec l'intégration de l'activité Confidence dans le périmètre du Groupe qui a nécessité des ajustements du système d'informations.

Les frais de publicité ont été réduits au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, le Groupe ayant décidé de réduire le contrat conclu avec une agence de relations presse et de limiter la participation du Groupe aux salons commerciaux, ne conservant que ceux qui présentaient un intérêt commercial confirmé.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2019, l'effectif total du Groupe s'élève à 112 contre 131 au 31 décembre 2018, 31 personnes étant salariés de Cordel. Une partie du personnel de Lucibel SA a été mise à disposition de Cordel et représente un effectif moyen d'un peu plus de 8 personnes.

Charges de personnel

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Rémunérations et charges sociales	(4 111)	(4 368)	(7 425)

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

Au cours de l'exercice 2019, les charges de personnel, hors Cordel et personnel mis à disposition de Cordel, ont représenté 4 111 K€ à comparer avec les 4 368 K€ de l'exercice précédent hors Cordel. Cette diminution serait plus forte sans l'intégration, dans le Groupe, des effectifs de Lorenz Light Technic dont les charges de personnel se sont élevées à 333 K€ sur 9 mois au cours de l'exercice 2019.

En neutralisant l'impact de l'entrée de Lorenz Light Technic dans le périmètre de consolidation, le Groupe enregistre une diminution de 13,5 % de ses charges de personnel à périmètre constant. Ces évolutions traduisent le plein effet des mesures prises par le Groupe pour optimiser ses coûts de personnel.

NOTE 8 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Production stockée	102	27	27
Frais de développement capitalisés	103	473	473
Subvention d'exploitation	1	902	903
Autres produits	546	188	188
Transfert de charges	76	219	304
Total	828	1 809	1 895

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche portée par Lucibel SA. La diminution constatée entre les deux exercices s'explique principalement par des projets de recherche moins conséquents que ceux entrepris sur les exercices antérieurs.

En 2018, le poste « *Subvention d'exploitation* » correspondait à une subvention de 900 K€ reçue lors de l'acquisition du site industriel de Barentin en contrepartie de l'embauche, depuis 2015, de salariés appartenant à la société SAEG, propriétaire du site de Barentin et filiale du groupe Schneider Electric.

Le poste « *Autres produits* » comprend :

- le crédit d'impôt recherche qui correspond à la part du CIR/CII 2019 attribuable aux dépenses de recherche conservées en charge et à la reprise en résultat des CIR des années antérieures au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 179 K€.

Le poste « *Transfert de charges* » est principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles. C'est sur ce dernier poste exclusivement que le retraitement des comptes 2018 a un impact mais celui-ci n'est pas significatif.

NOTE 9 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Dot. / (Rep.) - amortissements sur immo. incorporelles	598	390	578
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	189	204	209
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	147	(67)	57
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	249	687	721
Dot. / (Rep.) provisions	(186)	(103)	(125)
Total	997	1 111	1 440

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

En 2018, les dotations sur créances clients intègrent une provision de 600 K€ qui porte sur des créances commerciales envers Lucibel Middle East (société mise en équivalence). Une dotation complémentaire a été passée en 2019 permettant de provisionner l'intégralité des créances sur cette entité dont le recouvrement est devenu très incertain suite à un ralentissement significatif du marché au Moyen Orient (210 K€).

NOTE 10 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Intérêts et charges assimilées	(40)	(83)	(114)
Différences négatives de changes	(15)	(14)	(14)
Autres charges financières	(4)	(2)	(22)
Total des charges financières	(59)	(100)	(150)
Différences positives de changes	20	17	17
Autres produits financiers	59	63	49
Total des produits financiers	79	80	66
Résultat financier	20	(20)	(84)

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

NOTE 11 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	31/12/2019	31/12/2018 retraité (*)	31/12/2018 publié
Pertes sur cession	13		
Autres produits et charges exceptionnels	(209)	(238)	(336)
(Dot.) / Rep. provisions	(382)	(43)	(965)
Total	(578)	(281)	(1 301)

(*) Les chiffres 2018 retraités correspondent aux chiffres 2018 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans Cordel

Le poste « *Autres produits et charges exceptionnels* » intègre les coûts du plan de restructuration mis en œuvre par le Groupe à partir du 2^{ème} trimestre 2018, dont certains concernaient directement Cordel, d'où l'évolution entre le montant publié et le montant retraité.

Pour rappel, le Groupe avait comptabilisé en 2018 (chiffres publiés), une dépréciation exceptionnelle de 662 K€ de la marque Cordel inscrite à l'actif du bilan. Cette dépréciation de 662 K€, sur un montant total de 1 475 K€, avait été estimée selon la méthode des redevances et tenait compte de l'évolution du marché des commerces de proximité. Cette provision ne figure pas dans les chiffres retraités car transférée en « Résultat des activités destinées à être abandonnées » (cf. note 13).

Ont été également enregistrées en résultat exceptionnel différentes provisions pour litiges.

NOTE 12 - Impôts sur les résultats

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
(Charge) Produit d'impôt courant	(111)	75
(Charge) Produit d'impôts différés	20	-
Total	(91)	75

Impôts différés par nature

En K€	31/12/2019	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	(204)	310	0	(514)
Déficits reportables et autres différences temporaires	207	(289)	(18)	514
Total	3	21	(18)	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(2 407)	(5 143)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>28,00%</i>	<i>33,33%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	674	1 714
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs non activés utilisés	6	-
Déficits de la période non activés	(648)	(1 629)
Différentiel de taux	(2)	34
Autres éléments	(121)	(44)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	(91)	75

Au 31 décembre 2019, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

Montants en base en K€	31/12/2019	31/12/2018
France	42 715	42 521
Afrique	125	153
Total	42 840	42 774

Les déficits reportables en France, soit 42 840 K€ au 31 décembre 2019, sont reportables de manière indéfinie. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables au Maroc (125 K€) sont reportables sur une durée de 4 ans.

Les déficits reportables des entités en sommeil n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Line 5 et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015 a été absorbée par voie de TUP en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018.

NOTE 13 - Résultat des activités destinées à être abandonnées

Les principaux agrégats du compte de résultat de Cordel sont présentés dans le tableau ci-après. Les données 2019 sont le résultat d'une estimation du Groupe sur la base des éléments comptables dont il disposait au moment de la décision de liquider Cordel (14 janvier 2020). Les chiffres n'ont pas été audités contrairement à ceux de 2018 qui ont été audités et intégrés aux états financiers consolidés du Groupe.

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	6 693	9 476
Résultat d'exploitation	(1 864)	(1 627)
Résultat financier	(88)	(65)
Résultat exceptionnel	(1 449)	(1 020)
Dépréciation écart d'acquisition	(6 114)	0
Résultat net des activités destinées à être abandonnées	(9 515)	(2 711)

Le résultat exceptionnel de 2018 inclut des provisions pour risques et charges et une dépréciation exceptionnelle de 662 K€ de la marque Cordel.

Pour l'exercice 2019, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué :

- des provisions enregistrées au cours de l'exercice pour des litiges sociaux ;
- du complément de dépréciation de la marque (813 K€) ;
- du complément d'amortissement de la relation clients de sorte que celle-ci soit totalement amortie au 31 décembre 2019, soit 32 K€ d'amortissement supplémentaire qui auraient dû être enregistrés en 2020 (l'amortissement normal de 188 K€ restant comptabilisé en résultat d'exploitation).

Hors dépréciations des éléments incorporels et des dépréciations d'écarts d'acquisition, la contribution de Cordel à la ligne « résultat net des activités destinées à être abandonnées » s'élève à 2 368 K€.

NOTE 14 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS détenue à 47%, puis à 50% depuis mars 2018, dont le contrôle est exercé conjointement, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

En K€	SLMS	Lucibel Middle East
Pourcentage de contrôle	50%	40%
Valeur comptable de l'actif net détenu	-	-
Quote-part de résultat	-	-

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

L'information financière simplifiée 2019 des sociétés mises en équivalence est présentée ci-dessous (issue des comptes communiqués par ces entités) :

En K€	SLMS	Lucibel Middle East
Actifs courants	215	197
Actifs non courants	0	1
Capitaux propres	(512)	(1 554)
Passifs courants	726	1 750
Passifs non courants	-	2
Chiffre d'affaires	0	250
Résultat net	(5)	(165)

NOTE 15 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 23) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice (en K€)	(12 013)	(5 068)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 184 900	12 060 174
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,85)	(0,42)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,85)	(0,42)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 16 - Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette en début d'exercice	8 231	7 740
Mouvement de périmètre	400	491
Perte de valeur écart d'acquisition Cordel en résultat des activités abandonnées	(6 114)	
Perte de valeur en dotation dépréciation des écarts d'acquisition	(152)	-
Valeur nette en fin d'exercice	2 365	8 231

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Cordel	0	6 114
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Lorenz	248	0
Total	2 365	8 231

L'écart d'acquisition de Confidence n'ayant pu être affecté à des actifs incorporels identifiables, l'intégralité de l'écart d'acquisition figure donc au bilan et entre dans le processus des tests de dépréciation mené par le Groupe.

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Cordel représente la présence du Groupe dans l'activité des commerces autres que la grande distribution ;
- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;
- l'UGT Lorenz Light Technic représente la présence du Groupe dans le secteur de la grande distribution, et plus spécifiquement des indépendants (Leclerc, Intermarché, Système U).

L'UGT Lucibel (sans écarts d'acquisition attachés) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Compte tenu de la décision prise par le Tribunal de Commerce de procéder à la liquidation directe de Cordel, le Groupe a considéré que la valeur recouvrable de Cordel étant nulle, l'écart d'acquisition devait être déprécié en totalité ce qui a été fait au 31 décembre 2019, permettant d'intégrer dans les comptes consolidés du Groupe tous les impacts de la liquidation de Cordel.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces écarts d'acquisition au 31 décembre 2019.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de Lorenz, il convient de rappeler que son analyse sera faite au cours de l'année 2020 afin d'apprécier s'il y a lieu d'identifier des actifs incorporels identifiables, les autres actifs et passifs présents à la date d'acquisition ayant été évalués à leur valeur d'acquisition pour le Groupe.

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

VALEUR BRUTE en K€	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2018	1 937	2 023	2 051	648	48	6 707
Acquisitions	4	-	-	44	108	156
Sorties	-	-	-	(3)		(3)
Variations de périmètre	-	-	-	12		12
Reclassement en passif des activités abandonnées	-	(1 317)	(1 475)	(62)	(2)	(2 856)
Autres variations	99	-	4	-	(99)	4
Au 31 décembre 2019	2 040	706	580	639	55	4 020

AMORTISSEMENTS en K€	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. Incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2018	(886)	(1 452)	(786)	(618)	-	(3 741)
Dotations	(662)	(291)	(813)	(20)	-	(1 786)
Sorties	-	-	-	3	-	3
Variations de périmètre	-	-	-	(12)	-	(12)
Reclassement en passif des activités abandonnées	-	1 317	1 475	62	2	2 856
Autres variations	-	-	(5)	-	-	(5)
Au 31 décembre 2019	(1 548)	(426)	(128)	(585)	2	(2 685)

VALEUR NETTE en K€	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2018	1 051	571	1 265	30	48	2 965
Au 31 décembre 2019	492	280	452	54	57	1 335

NOTE 18 - Immobilisations corporelles

Les principales augmentations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Au 31 décembre 2018	798	1 611	684	-	3 093
Acquisitions	42	91	174	107	414
Sorties	-	(1 691)	(138)	(61)	(1 890)
Variations de périmètre	19	-	120	95	234
Reclassement en passif net des activités abandonnées	(4)	-	(76)	-	(80)
Autres variations	-	76	(76)	-	-
Au 31 décembre 2019	855	87	688	141	1 771

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Au 31 décembre 2018	(598)	(57)	(352)	-	(1 007)
Dotations	(66)	(18)	(174)	(22)	(280)
Sorties	-	73	112	23	208
Variations de périmètre	(19)	-	(81)	(16)	(116)
Reclassement en passif net des activités abandonnées	4	-	76	-	80
Autres variations	-	2	(2)	-	-
Au 31 décembre 2019	(679)	(0)	(421)	(15)	(1 115)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Au 31 décembre 2018	200	1 554	332	-	2 086
Au 31 décembre 2019	176	87	267	126	656

Les immobilisations financées par crédit-bail sont des véhicules mis à disposition des salariés du Groupe.

NOTE 19 - Stocks

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2019 s'établit à 3 051 K€ contre 4 813 K€ au 31 décembre 2018. Elle correspond principalement à la valeur nette des marchandises. La diminution enregistrée provient essentiellement de la comptabilisation des stocks de Cordel au 31 décembre 2019 dans la ligne « Passif net des activités destinées à être abandonnées », qui s'élevaient à 1 956K€ au 31 décembre 2018.

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute matières premières et composants	1 886	1 707
Valeur brute marchandises	1 903	4 009
Provisions cumulées	(738)	(902)
Valeur nette	3 051	4 813

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2019 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2018	(902)
Dotations	(697)
Reprises	934
Variations de périmètre	(73)
Au 31 décembre 2019	(738)

NOTE 20 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	3 302	3 575
Provisions cumulées	(1 920)	(1 759)
Valeur nette	1 382	1 816

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec FactoFrance concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2019, le montant total financé par le factor pour le Groupe hors Cordel représente 1 853 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 21 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs avances et acomptes	666	645
Etat – crédit d'impôt recherche	403	725
Créances fiscales et sociales	171	645
Charges constatées d'avance	209	175
Autres créances	1 150	1 583
Total des autres actifs courants	2 599	3 773

La créance « Etat – crédit d'impôt recherche » enregistrée à hauteur de 403 K€ au 31 décembre 2019 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche, soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€) et le montant des CIR 2018 (223 K€) et 2019 (97 K€). Le montant du CIR 2018 a été encaissé par la Société en février 2020 ;
- à une créance de crédit impôt innovation (7 K€).

Le poste « Autres créances » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2018	31/12/2018
Disponibilités	1 960	1 599
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	0	0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 960	1 599

NOTE 23 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 14 193 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 14 193 496 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 1 euro par action.

Au 31 décembre 2019, 12,4 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding et 10,1% par le fonds d'investissement Aster Capital. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

La société n'a procédé à aucune augmentation de capital sur l'exercice 2019. En revanche, dans le cadre du rachat des minoritaires de LuciConnect, la Société a décidé de payer le prix des actions à la fois en numéraire et avec les actions auto détenues à savoir 16 868 titres. Au 31 décembre 2019, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation a un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 24 - Plans d'options et assimilés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2018, huit programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2015 à 2018 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 059 500 BSPCE ont été attribués, 291 916 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2019, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 175.000 BSPCE. Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2017	872 584	4,89
Attribués	180 000	2,60
Exercés	-	-
Annulés	(285 000)	5,87
Solde au 31 décembre 2018	767 584	4,00
Attribués	175 000	1,00
Exercés	-	-
Annulés	(266 334)	4,90
Solde au 31 décembre 2019	676 250	2,86

Au 31 décembre 2019, 416 750 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables à ce jour, avec des prix d'exercice variant de 1 € à 4,55 € suivant les attributions.

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plans d'attributions d'options de souscription d'actions de 2013 à 2018 sont toujours en cours. 147 750 options ont été attribuées à des prix compris entre 3,75 et 9,50 €. 87 000 ont été annulées suite au départ des bénéficiaires et aucune option n'a été exercée pour ces plans sur les exercices antérieurs.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice et 9 250 options ont été annulées car devenues caduques.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2017	93 250	6,23
Attribuées	-	0
Exercées	-	-
Annulées	(32 500)	5,00
Solde au 31 décembre 2018	60 750	6,88
Attribuées	-	0
Exercées	-	-
Annulées	(9 250)	6,5
Solde au 31 décembre 2019	51 500	6,95

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter, comme le précédent, sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019) et 4 500 AGA ont été annulées du fait du départ de salariés en 2019 avant la fin de la période d'acquisition. Les attributions d'actions gratuites faites en 2018, soit 10 000, sont en cours d'acquisition jusqu'au 3 avril 2020.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2017	23 460
Attribuées	10 000
Acquises	0
Annulées	(3 800)
Solde au 31 décembre 2018	29 660
Attribuées	-
Acquises	15 160
Annulées	(4 500)
Solde au 31 décembre 2019	10 000

NOTE 25 – Autres fonds propres

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Avances conditionnées	1 185	1 495
Total autres fonds propres	1 185	1 495

Au 31 décembre 2019, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. En 2018, ils intégraient également le solde d'un emprunt OSEO pour l'innovation dont le solde (151 K€) a été entièrement remboursé sur l'exercice 2019.

Courant 2019, la Société a obtenu un rééchelonnement de l'avance de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2020, avec un allègement des mensualités dues sur le 1^{er} semestre 2020. Le tableau ci-dessous présente le nouvel échéancier de cette avance au 31 décembre 2019 :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	210	975	0	1 185

Cependant, dans le cadre des dispositifs mis en place par la région Normandie suite à la crise sanitaire du COVID-19, le remboursement des avances a été suspendu pendant une période de 6 mois, à compter de mars 2020. Le montant des remboursements sur l'exercice 2020 s'élèvera donc à 67 K€.

NOTE 26 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	Reclassement en Passifs nets des activités abandonnées	31/12/2019
Provisions pour risque produit	223	68	(202)	75	-	164
	-				-	
Provisions pour engagement de retraite	137	6	(104)	11	-	50
Autres provisions	507	560	(355)	-	(472)	240
Total provisions	867	634	(661)	86	(472)	454

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2019, les engagements de retraite s'élèvent à 50 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros, de la métallurgie, du négoce de l'ameublement, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5 % à 2% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 0,77% pour 2019 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 40% et 45% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2013 / INSEE 2018

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 27 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes bancaires	1 771	1 661
Emprunts sur contrats de crédit-bail	127	-
Concours bancaires / intérêts courus	1	9
Total emprunts et autres dettes financières	1 899	1 670

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2018	Souscriptions	Remboursement ^{ts}	Variation de périmètre	Reclassement en Passifs nets des activités abandonnées	31/12/2019
Emprunts et dettes bancaires	1 661	1 096	(836)	-	(150)	1 771
Emprunts sur contrats de crédit-bail	-	107	(59)	79	-	127
Concours bancaires / intérêts courus	9	70	(2)	-	(76)	1
Total emprunts et autres dettes financières	1 670	1 273	(897)	79	(226)	1 899

Les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs se ventilent de la façon suivante :

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	31 déc 2019	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-24
OSEO - PPA	févr-12	5,80%	15	15	-	-	-	-
CIC / Neuflyze - Refinancement Procédés Hallier	mars-15	2,80%	75	75	-	-	-	-
BRED	déc-17	1,00%	134	134	-	-	-	-
CIC - financement acquisition Confidence	nov-18	2,25%	437	114	114	114	95	-
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	348	98	99	100	51	-
BPALC	nov-19	0,80%	689	138	139	140	141	130
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	74	25	25	24	-	-
Total Emprunts et concours bancaires			1 771	598	377	379	287	130

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2015 auprès des banques CM-CIC et Neuflyze (1.500 K€ de nominal), est sujet à des covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel. L'un d'entre eux (EBITDA) n'est pas respecté au 31 décembre 2019 mais le solde de cet emprunt devant être payé au cours du 1^{er} semestre 2020, la dette résiduelle est exigible à court terme. La Société n'a donc pas demandé un accord de bris de covenant à ses partenaires financiers.

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CM-CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2019, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2019 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2019, soit 437 K€, malgré le bris de covenant.

Dans le cadre des dispositifs mis en place par les banques suite à la crise sanitaire du COVID-19, la Société a demandé à ses partenaires financiers de suspendre le remboursement des emprunts du Groupe pendant 6 mois, pour les emprunts en cours. L'ensemble des banques a donné son accord et le différé de remboursements sur l'exercice 2020 des dettes bancaires représentera 262 K€.

NOTE 28 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 053 K€ au 31 décembre 2019 contre 3 441 K€ au 31 décembre 2018, la baisse s'expliquant essentiellement par la sortie de périmètre de Cordel.

NOTE 29 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sur immobilisations	252	394
Dettes fiscales et sociales	1 129	1 728
Produits constatés d'avance	2 518	269
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	277	254
Autres dettes	324	35
Total	4 500	2 680

Les dettes sur immobilisations sont relatives à l'acquisition des titres de la société Lorenz Light Technic à hauteur de 175 K€ et des titres de LuciConnect pour un montant de 77 K€.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année et à la TVA collectée.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2019 qui s'élève à 178 K€ est comptabilisée en Produits d'exploitation tandis que la plus-value résiduelle de 2 279 K€ est comptabilisée en Produits constatés d'avance.

Ce poste comprend également, à hauteur de 156 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 86 K€ et 190 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

NOTE 30 – Passif net des activités destinées à être abandonnées

La nature des actifs et passifs de la société Cordel reclassés en « *Passif net des activités destinées à être abandonnées* » au 31 décembre 2019, est la suivante :

En K€	31/12/2019
Ecart d'acquisition	0
Stock	150
Autres actifs courants	835
Trésorerie et équivalents de trésorerie	584
Total des actifs des activités destinées à être abandonnées	1 569
Provisions pour risques	472
Emprunts et dettes financières	226
Autres passifs courants	994
Total des passifs des activités destinées à être abandonnées	1 692
Passif net des activités destinées à être abandonnées	123

Les chiffres mentionnés n'ont pas été audités et résultent d'une estimation de la part du Groupe qui a notamment considéré que la valeur de réalisation des stocks de Cordel devait être fortement dépréciée compte tenu de la liquidation directe de Cordel. Cet avis a été renforcé par la crise sanitaire du Covid-19 qui va réduire la capacité financière de nombreuses entreprises et empêcher la revente du stock de Cordel à des conditions de marché normales.

Au 31 décembre 2019, le montant des créances cédées au factor s'élevait à 1 688 K€.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 31 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2019, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2018. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2019, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 3 696 K€ contre 612 K€ en 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par l'engagement ferme de location du site de Barentin pendant 10 ans, pris au moment de la vente de celui-ci.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2019 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établies à 139 K€.

(ii) Sûretés réelles

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place de deux emprunts bancaires, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 27. Par ailleurs, pour ces mêmes emprunts, la Société a nanti au profit des établissements de crédit concernés :

- CM-CIC et Neuflyze, 50% des titres de Procédés Hallier. Le montant restant à rembourser s'élève à 75 K€ à la clôture de l'exercice ;
- CM-CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31/12/2019, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 437 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Le Groupe a également nanti, au profit de la Banque Populaire d'Alsace Champagne Ardennes, le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire de 700 K€ en novembre 2019.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair

remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. Aucun remboursement, n'est intervenu à ce jour.

NOTE 32 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux sont revus chaque année par le Conseil d'administration.

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration en 2019.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme en numéraire et avantages en nature versés aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 515 K€ en 2019 contre 569 K€ en 2018. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2019 au titre de 2018.

30.000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au cours de l'exercice au prix d'exercice de 1 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Brepson, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Procédés Hallier et Directeur Général de Cordel, en cas de révocation sans juste motif ou de non renouvellement du mandat à son échéance (50 K€). Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

Prestations Actionnaires

Lucibel SA bénéficie de prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE en matière de conduite et d'animation de la politique générale de la société et du Groupe et de leurs orientations stratégiques, en matière de développement, d'opérations d'investissement et de désinvestissement, de stratégie financière, d'aide à la détermination des axes de développement commercial, d'innovation technologique et de politique de ressources humaines notamment. A ce titre, le Groupe a comptabilisé des charges de 150 K€ au cours de chacun des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 33 - Événements postérieurs à la clôture

Liquidation de la société Cordel, filiale de la Société

La Société, lors d'un conseil d'administration qui s'est tenu le 9 janvier 2020, a décidé de cesser le soutien financier à sa filiale Cordel, détenue à 100% et spécialiste de l'éclairage de commerces. Depuis le 2nd semestre 2017, cette filiale était confrontée à des difficultés croissantes notamment sur le plan opérationnel. Malgré les mesures prises par la société mère pour restructurer cette filiale et malgré le soutien financier apporté depuis plusieurs mois (avance en compte courant d'environ 4,1 M€), les difficultés se sont aggravées au cours du dernier trimestre 2019 ce qui a conduit la direction de Cordel à déclarer l'état de cessation des paiements le 10 janvier 2020 auprès du Tribunal de Commerce de Rouen. Ce dernier a prononcé la liquidation de la société Cordel le 14 janvier 2020. L'impact dans les comptes du Groupe, tel qu'il a pu être estimé en fonction des informations disponibles, figure en « Résultat des activités destinées à être abandonnées ».

Crise sanitaire du COVID 19

Dès l'annonce des mesures de confinement par le gouvernement, la Société a décidé de placer la majeure partie de son personnel et de celui de ses filiales Procédés Hallier et Lorenz Light Technic, en chômage partiel. En effet, la crise du corona virus a eu un effet immédiat sur les clients de la Société et de ses filiales qui ont annulé ou reporté leurs commandes. Seuls quelques effectifs administratifs ont été maintenus pour répondre à certains impératifs (gestion de la paye, comptabilité, service client, recouvrement des créances, ...). Les

autorisations de recours au chômage partiel ont été accordées par les DIRECCTE concernées pour les 3 sociétés et sont valables jusqu'au 30 juin 2020, avec un quota d'heures permettant de mettre tout le personnel en chômage partiel total si nécessaire.

La Société a activé l'ensemble des dispositifs mis en place par le gouvernement : report d'échéances bancaires pendant 6 mois, suspension des remboursements de l'avance consentie par la région Normandie, report de paiement des charges sociales du 5 avril, négociation de prêt de trésorerie garanti par l'Etat. Au niveau du Groupe, le différé de remboursements d'emprunts et d'avance de la région Normandie représente 405 K€ sur l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe a obtenu la confirmation de la mise en place de 3 prêts garantis par l'Etat qui se répartissent ainsi :

- 500 K€ financés par le CIC pour Procédés Hallier ;
- 500 K€ financés par le CIC sur l'entité Lucibel ;
- 600 K€ financés par la Banque Populaire d'Alsace sur Lorenz Light Technic.

D'autres discussions ont été amorcées pour compléter ses financements sur Lorenz et Line 5 notamment.

La Société a également pris des mesures pour que l'ensemble des composants nécessaires à la production des commandes en portefeuille soit disponible de sorte que la livraison et la facturation puissent intervenir le plus tôt possible au moment de la levée des mesures de confinement. Une reprise partielle d'activité a été décidée au niveau du site de Barentin, à compter du 14 avril 2020 afin de servir certaines commandes clients et de préparer la reprise plus large de l'activité à compter du 11 mai 2020. En revanche, Procédés Hallier et Lorenz Light Technic ont répondu aux demandes de devis pendant le confinement mais ne reprendront sans doute pas les flux commerciaux avant la fin de celui-ci.

NOTE 34 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2019 s'élèvent au titre de leur mission à 170 K€ contre 177 K€ en 2018 et sont détaillés ci-dessous :

2019	LUCIBEL	CORDEL	TOTAL
01 AUDIT ASSISTANCE	67	0	67
-Certification des comptes	63		
- Autres missions	4		
ERNST & YOUNG	68	35	103
-Certification des comptes	63		
- Autres missions	5	35	40
TOTAL	135	35	170